

Nombre de conseillers en exercice..... 29
Nombre de conseillers présents 23
Nombre de votants..... 28

Délibération n° 2023-26

Nomenclature :
8.2 – Aide sociale

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf juin, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MARSANNAY-LA-CÔTE, légalement convoqué par M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie.

Date de la convocation : le 13 juin 2023

Étaient présents :

- M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire ;
- Mmes Catherine PAGEAUX, Corinne BUGAUT-MITTOU, Corinne PIOMBINO, Catherine CAZIN, Nicole VERPEAUX, Annick COURTOIS, Marie GILLARD-HUGUENOT, Sylvie BOUYSSOU, Véronique LE GRAND, Khadija MARZAQ, Isabelle ALIBERT-COLLOTTE, Julie BARNET, Elsa GOUBALI, Sophie LAGNIER ;
- MM. Jacquy GOUBET, Emmanuel DUFOUR, Jean-François GUINOT, Dominique MARTIN, Jean-Paul TRIMOULINARD, Frédéric FICHET, Sébastien COUETTE, Florent ROYER ;

Étaient absents et excusés :

- Mmes Maryse PATAILLE, Nathalie GAY ;
- MM. Éric GUYARD, Laurent FEBVAY, David COLIN, Gérald BOUTET ;

Pouvoirs :

- Mme Maryse PATAILLE à Mme Catherine PAGEAUX,
- Mme Nathalie GAY à Mme Sophie LAGNIER,
- M. Éric GUYARD à Mme Corinne BUGAUT-MITTOU,
- M. David COLIN à M. Emmanuel DUFOUR,
- M. Gérald BOUTET à Mme Isabelle ALIBERT-COLLOTTE.

La séance ouverte, Mmes Véronique LE GRAND et Julie BARNET ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaires de séance.

PROTOCOLE DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE MARSANNAY-LA-COTE, SON CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET LE DEPARTEMENT DE LA COTE D'OR

Le Département de la Côte-d'Or, en tant qu'acteur des solidarités humaines et territoriales, organise, avec les communes, un partenariat fondé sur la complémentarité, sur le respect des missions et des responsabilités de chacun, et s'inscrivant dans une action sociale préventive et participative.

La collaboration entre le Département et les communes, et en particulier avec leurs centres communaux d'action sociale, est un facteur de cohérence d'intervention auprès des publics.

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20230620-DELIB2023-26-DE
Date de réception préfecture : 21/06/2023

La Commune de Marsannay-la-Côte et son Centre Communal d'Action Sociale concourent à animer cette dynamique partenariale. En effet, le Département de la Côte-d'Or, la Commune de Marsannay-la-Côte et son CCAS, forts d'une convention signée le 6 août 2019 facilitant la connaissance mutuelle et le travail en commun sur le champ des solidarités humaines, entendent poursuivre et étoffer ce modèle qui a montré son efficacité.

Le protocole de partenariat avec le Conseil Départemental a pris fin au cours de l'année 2022.

Il convient de formaliser ce partenariat par le biais d'un nouveau protocole entre le Conseil Départemental, de la Commune et de son CCAS. Sa durée serait de trois ans.

La proposition est jointe en annexe.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu l'avis favorable, à l'unanimité des membres présents de la commission « Action sociale, petite enfance, enfance et jeunesse » réunie le 13 avril 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- ⇒ **d'approuver le protocole de partenariat entre la commune de Marsannay-la-Côte, son centre communal d'action social et le Département de Côte d'Or.**
- ⇒ **d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document relatif à cette affaire.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre,
À Marsannay-la-Côte, le 20 juin 2023

Le Maire,

Jean-Michel VERPILLOT



Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20230620-DELIB2023-26-DE
Date de réception préfecture : 21/06/2023